## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt trois, le 5 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12 Nombre de présents : 11

<u>Etaient présents</u>: MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth.

<u>Absente excusée</u> : GENTIL Dominique <u>Date de la convocation</u> : 29 juin 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Décision modificative n°1 – insuffisance de crédit

La trésorerie de Roussillon nous signale qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

## Section d'investissement :

- recettes d'investissement : Chapitre 041 article 238 + 3 000 €

- dépenses d'investissement : Chapitre 041 article 2313 + 3 000 €

La décision Modificative n°1 est adoptée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 5 juillet 2023

Le Maire, Serge MERCIER

